Services financiers: systèmes d'indemnisation des investisseurs

1993/0471(COD) - 28/11/1995 - Communication de la Commission sur la position du Conseil

La Commission accepte l'alignement de la directive relative aux systèmes d'indemnisation des investisseurs sur celui de la directive parallèle relative aux systèmes de garantie des dépôts. Elle recommande donc au PE l'approbation de la position commune.